



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014**

**DATE DE
CONVOCACTION**

12 juin 2014

DELIBERATION N°21/2014/MT

**Annulation et remplacement de la délibération n°04/2014/MT
du 23 avril 2014 relative à l'avenant pour les Travaux
« d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry ».**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE VINGT JUIN À DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ETAIENT PRESENTS :

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
ABSENTS : 04
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

Monsieur **Patrick LABEAU** 1^{er} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Brice SEPHO** 3^{ème} adjoint
Madame **Liliane DAUPHIN** 4^{ème} adjointe
Madame **Jean-Yves TARCY** 5^{ème} adjoint
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Rosaline CAMILLE** Conseillère
Madame **Eldha SAMEDI** Conseillère
Monsieur **Joseph Michel FEVRY** Conseiller
Madame **LACROIX PINSON Marie-Claude** Conseillère
Monsieur **Donel DUCCE** Conseiller
Monsieur **Thierry MARIE-CLAIRE** Conseiller
Monsieur **Christian PORTHOS** Conseiller
Madame **Eléonore JOHANNES** Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Marlène MONTET** Conseillère

ABSENTS :

Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **Isabelle AUBIN** Conseillère
Monsieur **Jocelyn PRALIER** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 2^{ème} adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame **Marlène MONTET**, Conseillère ayant donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} adjointe.

.../...



Délibération n°21/2014/MT
Portant annulation et remplacement de la délibération n°04/2014/M-T
Relative à l'avenant pour les travaux
« Aménagement des berges du bourg de Montsinéry »

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Lors de la séance du 23 avril 2014, il vous a été présenté un avenant pour les travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry.

Cet acte mettait en avant le surcoût des travaux supplémentaires qui ont été identifiés en vue de la consolidation de l'ouvrage.

Surcoût estimé à 256 367,49 € (deux cent cinquante-six mille trois cent soixante-sept euros et quarante-neuf centimes) portant en définitive à 2 197 709,30 € (deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent neuf euros et trente centimes) le montant du marché.

Néanmoins, dans la délibération transmise au contrôle de la légalité, il a été mentionné que le montant de l'avenant était de 2 197 709,30 € alors qu'il est de 256 367,49 €.

Il y a donc lieu :

- D'annuler la délibération n°04/2014/MT du 23 avril 2014 relative à l'avenant n°1 du marché « Travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry » afin de permettre la signature d'un avenant en bonne et due forme.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 1 du marché « travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry » d'un montant de 256 367,49 euros portant ainsi le montant total du marché à 2 197 709,30 euros.
- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport n° 22/MT/2014 de Monsieur le Maire portant annulation et remplacement de la délibération n° 04/2014/MT du 23 avril 2014 relative à l'avenant n°1 du marché « Travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry » ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **ANNULE** la délibération n°04/2014/MT en date du 23 avril 2014 relative à l'avenant n°1 du marché « Travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry », afin de permettre la signature d'un avenant en bonne et due forme.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant numéro 1 du marché « travaux d'aménagement des berges du bourg de Montsinéry » d'un montant de 256 367,49 euros portant ainsi le montant total du marché à 2 197 709,30 euros.

Article 3: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**ADOPTÉE PAR SEIZE (16) VOIX POUR, DONT UNE PROCURATION
CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2014



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

